

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.36PR  
concernant  
une demande de crédit d'étude de Fr. 120'000.-,  
pour une participation à l'élaboration du plan directeur localisé (PDL)  
intercommunal Chamard-Châtelard et des études annexes**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
La Commission a siégé le 7 janvier 2014 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pierrette Roulet-Grin, Stéphane Balet, Robin Delisle, Jean-Claude Monney, Marc Nicodet, Michel Dubey remplaçant Nicola Schirinzi, Piero Sutterlet et de la soussignée, Hélène Grand, désignée rapportrice de la commission.

La délégation municipale était composée de Messieurs Daniel Von Siebenthal, Syndic, Sébastien Genoud, adjoint technique AggloY et John Aubert, responsable de l'urbanisme à URBAT. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

Ce projet s'inscrit dans la démarche comprenant les trois pôles du projet d'agglomération « aggloy », soit le quartier gare-lac, le PST (parc scientifique et technologique) et Chamard-Châtelard dont nous nous occupons aujourd'hui. Au départ de cette réflexion, notamment, il y a les demandes des groupes Maus et Coop qui désirent obtenir des possibilités de développement de leurs surfaces de vente sur Montagny. La ville d'Yverdon-les-Bains s'y est opposée. Elle désire un développement coordonné et raisonné de l'agglomération. Des discussions ont eu lieu et, à l'aide d'un urbaniste mandaté par la commune de Montagny-près-Yverdon, des options quant aux possibilités de développement des terrains libres de ce secteur ont pu être prises. Notons que sont concernées, outre les communes de Montagny et Yverdon-les-Bains, les communes de Valeyres-sous-Montagny (qui y possède de nombreux terrains) et de Grandson. Le but serait de limiter l'extension des centres commerciaux vendant des produits de première nécessité et provoquant de nombreux déplacements en voiture, tout en privilégiant d'autres commerces, des zones artisanales, industrielles et d'habitation. Certaines régions de Suisse prennent actuellement conscience de la nécessité d'établir de nouvelles règles concernant l'implantation des « installations commerciales à fortes fréquentation » (ICFF) qui génèrent un fort trafic.

Bien qu'ayant peu de terrains, dans la zone concernée, faisant véritablement partie de son territoire, Yverdon-les-Bains est concernée par les légalisations de terrains et sa collaboration est bienvenue. Le secteur adjacent (au sud-est) qui comporte les terrains « Flexcell » n'a pas été inclus dans le PDL Chamard-Châtelard pour des questions d'agenda. En effet, la voie de légalisation choisie pour ces terrains (plan de quartier « Verdun-Grandson ») permet d'aller plus vite que s'ils avaient été intégrés au PDL.

La remarque est faite que des voies de circulation motorisée traversent la bande de terrain baptisée « Parc central », elles devront être prises en compte dans l'aménagement. Il s'agira d'une surface en majorité non bâtie qui compensera l'imperméabilisation des zones construites ou goudronnées et permettra un drainage des eaux de ruissellement, et, pour cette même raison, le Bey devra être élargi.

Sur le reste des terrains, des zones commerciales, d'activités et d'habitation seront définies. Un plan de mobilité sera établi en tenant compte des besoins des différentes affectations mais également du développement de la mobilité douce et des zones cyclables.

Les communes de Grandson, Montagny et Valeyres ayant déjà donné leur accord à cette étude, il reste à notre Conseil communal à se prononcer aussi.

La commission vous invite, à l'unanimité, à accepter les trois articles tels que proposés par la Municipalité dans ce préavis.

La rapportrice : Hélène Grand

